

# CPPNI du 16 mars 2023 Les salaires, d'abord !

Le SMIC est augmenté automatiquement en lien avec l'inflation, contrairement à la valeur du point.

Voici les différentes évolutions depuis 5 ans, depuis le 1er janvier 2018.



Augmentation du SMIC	Cumulé	Augmentation de la valeur du point MSA
Au 01.01.2018 : <b>1,24 %</b>		
Au 01.01.2019 : <b>1,5 %</b>	<b>+ 2,58 %</b>	
Au 01.01.2020 : <b>1,2 %</b>	<b>+3,99 %</b>	
Au 01.01.2021 : <b>0,99%</b>	<b>+5,02 %</b>	
Au 01.10.2021 : <b>2,2%</b>	<b>+7,33 %</b>	
Au 01.01.2022 : <b>0,9%</b>	<b>+8,29 %</b>	
Au 01.05.2022 : <b>2,65%</b>	<b>+11,16 %</b>	
Au 01.08.2022 : <b>2,01%</b>	<b>+ 13,40 %</b>	
Au 01.10.2022 :		<b>+ 3,5%</b>
Au 01.01.2023 : <b>1,8 %</b>	<b>+15,44 %</b>	

## Est il besoin de commenter ?

Les salariés tiennent la baraque MSA depuis des années, et ont permis de faire face aux mutualisations, à la crise COVID , aux baisses de budgets, d'effectifs etc... et maintenant les mesures de sobriété énergétiques !!

Sans même parler de reconnaissance, le minimum qu'ils sont en droit d'attendre, c'est le maintien de leur pouvoir d'achat.

**L'inflation continue d'augmenter de façon considérable.**

**L'augmentation des salaires est impérative, urgente.**

**Lors de la CPPNI du 16 mars 2023, la CGT demandera l'augmentation de la valeur du point à hauteur de l'inflation et son indexation sur les prix.**

Salaires et Retraites sont intimement liées.

Les cotisations sociales assises sur nos salaires financent nos retraites et la Sécurité sociale.

**La CGT appelle les salariés à amplifier la mobilisation pour :**

**Le retrait de la réforme des retraites,**

**L'augmentation des salaires,**

**L'arrêt des suppressions de postes, l'augmentation des effectifs.**

**Débattons dans nos organismes, nos services des moyens de construire le rapport de force pour gagner sur nos revendications.**